



La lettre de la DiGITIP



Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes

sommaire

Appels à projets	p.1
Informations rapides	p.1 et 4
Publications	p.4

Dossier Utilisation collective d'Internet par les PME-PMI

Une interactivité avec les adhérents	p.2
Les PME ont vite adopté Internet	p.3



Appels à projets

INDUSTRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Lancé le 27 mars, le nouvel appel à projets Produits/Environnement (www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/intro.htm) soutient les actions de l'industrie visant à améliorer les impacts environnementaux des produits, que ce soit au stade de leur fabrication, de leur utilisation ou de leur fin de vie. Les projets soutenus devront avoir un caractère collectif ; il s'agira par exemple de programmes engagés par les secteurs professionnels ou filières pour anticiper la politique intégrée des produits (PIP) en préparation au niveau communautaire. Date limite de dépôt des projets : 28 juin 2002.

Contact : charles.lagaronne@industrie.gouv.fr

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS INDUSTRIELLES.

L'édition 2002 de l'appel à projets FAMI (www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/cahier_fami.htm) comporte deux volets. Le premier, «Accompagner le management des compétences et du capital humain», soutiendra des initiatives interrégionales et collectives portant sur l'adaptation des compétences et qualifications professionnelles des salariés (en particulier des travailleurs vieillissants). Le second, «Développer la connaissance des métiers de l'industrie et renforcer leur attractivité», est destiné aux actions collectives et concrètes visant à informer sur les métiers de production et à rapprocher le public du monde de l'industrie et des services à l'industrie (en particulier les actions destinées au public féminin). Date limite de dépôt des dossiers : 24 juin 2002.

Contact : Marie-Odile Dekoker, 01.53.44.97.46
Mél : aap.fami@industrie.gouv.fr



Médiateur du service universel

postal : Yann Pétel.

Le premier Médiateur du service universel postal vient d'être nommé auprès du ministre chargé des postes par décret du Président de la République du 21 mars 2002. Il s'agit de Yann Pétel (tél. : 01 53 44 92 92), 48 ans, jusqu'alors chef du service des postes à la DiGITIP. Le Médiateur peut être saisi par les usagers qui n'auraient pas reçu de La Poste une réponse jugée satisfaisante à leurs réclamations. Les clients professionnels de La Poste peuvent également le saisir en cas de difficulté pour l'élaboration ou l'application de leurs contrats. Nommé pour cinq ans, irrévocable, il dispose de moyens propres et peut rendre publics ses avis. Pour sa part, la DiGITIP continue bien entendu à assumer ses responsabilités dans le domaine postal. Elle veille notamment au respect des missions de service universel postal ; elle s'assure de la mise en œuvre du contrat de plan de La Poste, en particulier en matière tarifaire et de qualité de service. Elle est également chargée d'informer et d'animer le secteur postal et d'analyser les stratégies de ses acteurs. Ces missions sont rattachées à Maurice Cotte.

Contact : Guillaume Lacroix, responsable des activités postales, 01 53 44 93 80

Un nouveau PREDIT

pour les transports terrestres.

La troisième édition du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) a été lancée le 19 mars. Ce nouveau programme interministériel porte sur la période 2002-2006. Trois objectifs de politique publique ont présidé à son élaboration : assurer la mobilité durable des

personnes et des biens, accroître la sécurité des systèmes de transport, améliorer l'environnement et participer aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Le comité d'orientation du PREDIT 3 est présidé par Maxime Bono, député-maire de La Rochelle. Ses travaux seront menés par onze groupes spécialisés, chargés d'évaluer les programmes et de décider des actions à lancer : publications, appels d'offres, etc. L'un de ces groupes a pour tâche de favoriser le développement de l'électronique et des technologies de l'information dans les transports. Entre 1990 et 2000, les crédits consacrés par l'Etat aux PREDIT 1 et 2, soit environ 690 millions d'euros, ont soutenu près de 2 300 projets de recherche. Le PREDIT 3 sera doté de 300 millions d'euros de financement public, dont 69 millions d'euros sur le budget de la DiGITIP.

Contact : emmanuel.clause@industrie.gouv.fr
Pour en savoir plus : www.predit.prd.fr

Organigramme de la DiGITIP. La DiGITIP vient d'adopter une nouvelle organisation. Son nouvel organigramme est disponible à l'adresse <http://alize.finances.gouv.fr/digitip/f2digitip.pdf>
Contact : janine.prot@industrie.gouv.fr

Prix France-Québec de l'innovation technologique.

Ce prix récompensera une réalisation innovante commercialisée depuis au moins deux ans et issue d'un partenariat entre des entreprises ou organismes français et québécois. Les lauréats recevront des récompenses de 10 000 € pour la partie française et 15 000 \$ canadiens pour la partie québécoise. Date limite de candidature : 31 mai 2002. Renseignements et dossiers : www.industrie.gouv.fr/pfj

Contact : yolande.cyran@industrie.gouv.fr

Utilisation collective d'Internet par les PME-PMI

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication est susceptible de favoriser la compétitivité des PME-PMI en leur ouvrant de nouvelles opportunités d'organisation et de commercialisation. Depuis quatre ans, les appels à projets UCIP (Utilisation collective d'Internet par les PME-PMI) ont permis d'accompagner des initiatives collectives et exemplaires de PME qui souhaitent s'approprier les technologies Internet pour en exploiter le potentiel. Les projets soutenus sont extrêmement variés et proviennent de nombreux secteurs d'activité. Le montant total des aides attribuées a dépassé 9 millions d'euros en 2001. Outre le caractère collectif des projets, leur contenu innovant et leur réalisme technique, financier et économique sont des critères de sélection essentiels. Les réalisations doivent avoir la capacité de s'autofinancer à terme.

→ UNE INTERACTIVITÉ AVEC LES ADHÉRENTS



Il existe plus de 50 000 produits de bricolage et de jardinage : c'est dire si la recherche des fournisseurs est parfois malaisée, d'autant plus que beaucoup d'entre eux sont des PME-PMI. Le site Internet créé par l'Union nationale des industries du bricolage et du jardinage (Unibal) entend faciliter les relations entre distributeurs et industriels. La démarche suivie est à la fois rigoureuse et pratique. Et loin de concurrencer les initiatives Internet individuelles des adhérents, le site Unibal (www.unibal.com) en est un relais naturel.

→ ENTRETIEN AVEC YVES RAMBAUD, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL D'UNIBAL

En quoi votre site est-il «collectif» ?

Yves Rambaud - Il l'est d'abord en raison de la nature d'Unibal, qui est l'Union nationale des industries du bricolage et du jardinage, soit 250 adhérents parmi lesquels figurent de grandes sociétés françaises ou internationales, et beaucoup de PME-PMI. La création du site a été suivie par notre comité directeur, qui compte deux ou trois représentants de chaque métier, élus par les adhérents. Par ailleurs, le site présente une caractéristique essentielle : il est administré par les adhérents.

Comment les adhérents interviennent-ils ?

YR - La grande difficulté n'est pas de lancer un site mais de le tenir à jour. C'est une condition sine qua non de son utilisation. Au départ, nous avons prévu d'établir une fiche par adhérent et de la saisir nous-mêmes.

Mais nous avons constaté qu'une mise à jour directe par les entreprises était bien préférable. Cela évite une étape de transmission d'information et favorise une appropriation du site par les adhérents. Les informations propres à Unibal, elles, sont mises à jour par nos soins, directement et en temps réel.

Quelles sont les fonctions de base du site ?

YR - Il a clairement une vocation «B-to-B». Il est d'abord destiné aux distributeurs qui souhaitent se renseigner sur une entreprise ou sur un produit. Ils peuvent effectuer des recherches par entreprise ou par famille de produits. Le site est aussi un outil de communication entre Unibal et ses adhérents. Il contient des informations sur l'actualité professionnelle, sur les réunions techniques que nous organisons régulièrement, sur le marché, etc. Les industriels peuvent nous demander des renseignements complémentaires directement par courrier électronique. Enfin, nous souhaitons développer les contacts entre industriels, dans une optique de réseau. Nous avons créé sur le site un forum export où l'on trouve des annonces du genre : «Qui pourrait me conseiller un distributeur en Pologne ?».

N'entrez-vous pas en concurrence avec les sites de vos adhérents ?

YR - Non, notre approche est complémentaire. Quand nos adhérents possèdent eux-mêmes un site, ce qui nous paraît clairement désirable, nous renvoyons vers lui par un lien dynamique. Il en va de même avec des partenaires comme la presse

spécialisée ou les autres fédérations liées au bricolage. Nous ne nous adressons pas du tout au grand public pour l'instant ; si nous le faisons un jour, ce serait vraisemblablement avec une démarche de portail, en aiguillant les demandes vers des sites plus spécialisés.

Votre site a-t-il évolué depuis sa création ?

YR - La première version, en 1998, n'a pas dépassé le stade des tests. Nous en sommes à la troisième, avec des évolutions incessantes. Internet est une course de fond, on ne trouve pas tout du premier coup. Il faut essayer des choses et voir si ça marche, faire des tests, se montrer humble, vérifier la réalité du besoin. Nous créons de nouvelles fonctionnalités, qui seront pérennisées ou non en fonction de leur succès. Nous avons par exemple lancé voici quelques semaines une rubrique offres d'emplois pour les professionnels du bricolage. La présentation du site a également changé : le graphisme de la première version était très moderne et n'évoquait pas suffisamment un site institutionnel. Et les projets ne manquent pas : nous sommes en train d'ajouter un moteur de recherche et nous allons bientôt créer une version anglaise.

Internet

→ LES PME ONT VITE ADOPTÉ INTERNET

→ LES EXPERTS-COMPTABLES S'INTÉRESSENT AUX TIC

L'Ordre des experts-comptables promeut activement l'utilisation des TIC auprès de ses membres. Son projet Best-Net a reçu un soutien dans le cadre de l'appel à projets UCIP de 1999 (il a également obtenu un soutien du programme européen Adapt). La DiGITIP considèrerait cette action comme importante en raison du rôle de conseil des experts-comptables auprès des PME-PMI.

Le programme a aujourd'hui abouti.

Il comprend :

- une auto-évaluation disponible sur Internet pour l'ensemble des collaborateurs des cabinets d'expertise comptable,
- un ensemble de formations spécialisées,
- une banque de données d'exemples de pratiques dans les PME/PMI,
- un outil de diagnostic des entreprises en matière d'utilisation des TIC.

Le soutien UCIP a-t-il influencé votre programme ?

YR - C'est le genre d'initiative où une contribution publique joue un rôle essentiel. Au départ, voici quatre ans, elle avait encore un côté pionnier, nous devions rester prudents sur le financement. UCIP nous a mis le pied à l'étrier. Solliciter un financement public oblige à monter un dossier. C'est à la fois une contrainte et un avantage, car cela demande de la rigueur. Quant au temps nécessaire, il n'est pas très significatif par rapport au délai de réalisation.

Quelle est la fréquentation du site ?

YR - Nous enregistrons environ 5 000 connexions par mois. Nous ne savons pas encore très bien qui sont les utilisateurs du site : nos adhérents, la distribution, etc. Au niveau européen, c'est un support de présentation de la filière française. Toujours est-il que le nombre de pages vues, 45 000 par mois, montre bien qu'on ne vient pas sur le site par hasard.



Comment multiplier le nombre de PME-PMI françaises utilisatrices d'Internet ? En les incitant notamment à participer à des projets collectifs initiés par des groupes d'entreprises ou des organismes fédérateurs (syndicats professionnels, associations loi de 1901, etc). Cette ambition a été à l'origine de l'appel à projets UCIP. Initialement destiné aux PMI, il s'est ouvert à toutes les PME. Compte tenu de cette évolution, de nombreuses administrations participent à l'appel UCIP aux côtés de la DiGITIP.

→ ENTRETIEN AVEC SOLANGE BARDOT, RESPONSABLE DU PROGRAMME UCIP À LA DIGITIP

Pourquoi les projets UCIP doivent-ils avoir un aspect collectif ?

Solange Bardot - Quand le premier appel à projets UCIP a été lancé, en 1998, la France avait beaucoup de retard dans l'utilisation d'Internet. Nous avons donc cherché à soutenir des projets ayant un caractère diffusant. Ils devaient permettre à un maximum d'entreprises de s'initier aux potentialités de l'Internet. C'est pourquoi l'appel à projets est ouvert à une grande variété d'acteurs et de préoccupations.

Les projets UCIP sont-ils réellement réservés aux PME-PMI ?

SB - Oui, mais aussi à leurs organisations professionnelles. Par ailleurs, il n'est pas exigé que les acteurs des projets soient tous des PME. De grandes entreprises peuvent être partenaires de dossiers présentés dans le cadre d'UCIP. Mais le porteur du projet doit alors être une PME ou une entité fédératrice.

Certaines professions sont-elles mieux représentées que d'autres ?

SB - UCIP était au départ destiné aux entreprises industrielles et s'est ouvert à partir de 1999, à l'ensemble des PME, par exemple, dans les domaines du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture. Les PMI demeurent majoritaires, mais les dossiers présentés proviennent des secteurs les plus divers : bâtiment, automobile, mécanique, bijouterie, luminaire, jouets, chaussures, mode, santé, hôtellerie, tourisme, environnement, etc.

Comment traitez-vous les dossiers ?

SB - D'abord, il faut préciser que seuls les dossiers nationaux, c'est-à-dire couvrant plusieurs régions, ou de caractère non industriel, relèvent de la DiGITIP. Les dossiers régionaux à caractère industriel sont reçus et traités par les DRIRE. Nous veillons à ce que les dossiers soient examinés par des experts du domaine concerné, et nous travaillons pour cela en étroite liaison avec d'autres administrations comme la direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie (DARPMI), la direction des entreprises commerciales, artisanales

et de services (DECAS), la direction des relations économiques extérieures (DREE) ou les ministères de l'Agriculture et de la Culture. De nombreux dossiers concernent plus d'un secteur et sont alors confiés à deux ou trois instructeurs. Par exemple, un projet sur la formation à distance dans un secteur manufacturier sera confié à un expert sectoriel et à un expert de la formation. Chaque instructeur établit une fiche d'évaluation en vue de l'examen des dossiers par le comité de sélection UCIP.

Certains thèmes sont-ils privilégiés ?

SB - L'appel à projets 2001 avait prévu quatre priorités : coopération-inter entreprises, devenir acteur du commerce électronique, veille technologique et commerciale, et, ce qui était nouveau, compétences des salariés au travers de la formation à distance. Il n'y a pas eu de ventilation formelle des soutiens entre ces quatre priorités, mais nous avons constaté un afflux important de dossiers relatifs à la formation. Quant à la nature des projets, ils portent presque tous sur la création ou le développement de sites, mais un petit nombre sert à financer des études, par exemple sur les techniques de fidélisation des sites marchands.

Prévoyez-vous de faire évoluer UCIP ?

SB - UCIP a déjà évolué en s'ouvrant à de nouveaux secteurs. Lors de son lancement, en 1998, 13 % des PME avaient un site web. La proportion est à présent de 40 %. La France rattrape donc son retard, ce qui était l'objectif initial d'UCIP. Pourtant, nous recevons encore beaucoup de candidatures de porteurs de projets, et le nombre de dossiers déposés au niveau national lors du dernier appel a augmenté de près de 30 %. Nous allons effectuer une évaluation qualitative d'ensemble sur les projets financés depuis l'origine pour analyser l'impact des soutiens financiers et les évolutions souhaitables.

POUR CONSULTER LA LISTE ET LES DESCRIPTIFS DES DERNIERS PROJETS UCIP RETENUS : www.industrie.gouv.fr/ucip2001



Microélectronique : un investissement international majeur.

Motorola, Philips et STMicroelectronics viennent d'annoncer un programme commun de R&D d'ampleur inégalée en microélectronique. Les trois sociétés vont investir ensemble plus de 1,5 milliard d'euros dans une ligne de production pilote qui permettra le développement des futurs composants électroniques avancés. Elle sera située à Crolles, près de Grenoble. Ce projet, l'investissement industriel le plus important de ces dernières années en France, permettra la création de plus de 1 500 emplois directs sur le site, et d'environ 4 500 emplois indirects dans la région. La politique de soutien à la R&D en microélectronique animée depuis près de cinq ans par la DiGITIP a joué un rôle essentiel dans la localisation du projet.

Rapport sur la compétitivité européenne.

La Commission européenne a publié son 5^e Rapport sur la compétitivité européenne pour 2001. Cette édition 2001 se penche spécialement sur le rôle de l'innovation et des TIC. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne pour la formation de jeunes ingénieurs et scientifiques ou l'effort de R&D, mais au-dessous pour la croissance de la productivité et la formation

permanente. La version en anglais est disponible à l'adresse : http://europa.eu.int/comm/entreprise/entreprise_policy/competitiveness/doc/competitiveness_report_2001/index.htm

Tableau de bord européen

des entreprises.

Le tableau de bord, dont la création a été décidée voici deux ans par le conseil de Lisbonne, classe les pays membres de l'Union européenne dans sept domaines essentiels pour la compétitivité des entreprises : accès aux financements, environnement administratif et réglementaire, fonctionnement des marchés, innovation, etc. Téléchargement : http://europa.eu.int/comm/entreprise/entreprise_policy/competitiveness/doc/sec_2001_1900_fr.pdf

Compétences accrues pour

le Conseil supérieur de la télématique.

Créé en 1993, le Conseil supérieur de la télématique s'adapte à l'évolution du secteur des télécommunications : le décret 2002-219 du 20 février 2002 préparé par la DiGITIP a étendu ses compétences à l'ensemble des opérateurs, et non plus au seul opérateur public, tout en respectant l'équilibre entre professionnels et représentants des usagers

(texte du décret : www.legifrance.gouv.fr/citoyen/texte03.ow?heure2=120920417281&le num=0).

Soutien public à la R&D aux États-Unis.

Jeanne Seyvet et Benoît Battistelli, de la DiGITIP, ont récemment dirigé un voyage d'études aux États-Unis. Le gouvernement américain soutient abondamment les efforts de R&D des entreprises américaines. La majeure partie de l'aide publique à la R&D passe par le budget du Department of Defense (www.dod.gov).

Barcelone : 3 % du PIB pour la R&D.

«L'ensemble des dépenses en matière de R&D et d'innovation dans l'Union doit augmenter, pour approcher 3 % du PIB d'ici 2010» : tel est l'objectif retenu par les pays européens au sommet de Barcelone des 15 et 16 mars 2002. Les deux tiers du nouvel investissement devraient provenir du secteur privé. Dépenses publiques et privées confondues, la France se situe actuellement à 2,2 %, soit un peu au-dessus de la moyenne européenne (1,9 %). Les conclusions du sommet peuvent être consultées sur <http://europa.eu.int/index-fr.htm>

→ Publications

TIC ET MÉTIERS EN ÉMERGENCE.

Le développement spectaculaire des nouvelles technologies de l'information entraîne l'apparition de nouveaux métiers. Cette étude réalisée notamment à partir d'études de cas définit la notion de nouvelles logiques professionnelles. Elle en construit une typologie et propose une série d'indicateurs pour caractériser leur émergence. Collection Chiffres Clés Analyse, édition 2002. 27,44 euros.

Contact : 01 43 19 41 53, ssessi.information@industrie.gouv.fr

TEXTES COMMUNAUTAIRES SUR LES NORMES ET LA CIRCULATION DES PRODUITS.

Toutes les directives sur la normalisation « nouvelle

approche » sous forme de fiches pratiques, en un seul volume : textes organisant la libre circulation des marchandises, directives sectorielles, autres textes spécifiques. Chaque fiche comprend les références des textes communautaires et de leur transposition en droit national, une présentation des enjeux et des conditions de conformité ainsi que les coordonnées des acteurs de la mise en œuvre des réglementations. Cette brochure sera une référence précieuse pour les entreprises, en particulier les PME-PMI. Version électronique (qui sera mise à jour régulièrement entre deux versions du document papier) : www.minefi.gouv.fr/minefi/entreprise/normalisation.

Contact : bernard.motais-de-narbonne@industrie.gouv.fr

CÉDÉROM SESSI ENTREPRISES.

Mine d'informations sur les entreprises françaises, l'édition 2002 de ce cédérom fournit des données sur 300 secteurs industriels pour les années 1996-2000. L'utilisateur peut non seulement consulter des tableaux standard, mais aussi construire ses propres tableaux sur mesure, éditer des listes d'entreprises, etc. 144 euros en version monoposte.

Contact : 01 43 19 41 53, ssessi.information@industrie.gouv.fr

LES FACTEURS ET INDICATEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES RENDUS À L'INDUSTRIE.

Ce rapport rédigé par PriceWaterhouseCoopers Développement pour le compte de la DiGITIP souligne que

la compétitivité des entreprises de services à l'industrie ne se mesure pas seulement en termes financiers. Dans ce secteur, elle repose essentiellement sur cinq types de « capitaux immatériels », notamment les ressources humaines et la gestion du client. Le rapport propose aussi des indicateurs de compétitivité relatifs à ces capitaux, à l'aide desquels les chefs d'entreprises de services à l'industrie pourront apprécier leur position relative et les progrès qu'ils peuvent accomplir. Téléchargement : www.industrie.gouv.fr/biblioth/du/ocu/dossiers/sect/pdf/competitivite.pdf. Le magazine Industries a également consacré son dossier d'avril 2002 aux services à l'industrie : www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/kiosque/cahiers/pdf/c0076.pdf